

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 38 (2001)
Heft: 1488

Artikel: Fondation Suisse solidaire : un chantage malvenu
Autor: Delley, Jean-Daniel
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1010697>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 25.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Un chantage malvenu

La longue et difficile genèse de la Fondation Suisse solidaire semble toucher à sa fin. L'idée aussi généreuse que soudaine, lancée par Arnold Kohler, en pleine crise des fonds en déshérence a subi le redimensionnement nécessaire à son acceptation. Le produit des ventes d'or de la Banque nationale ira à parts égales aux cantons, à l'AVS et à la Fondation; un compromis bien helvétique mais seul à même de contrer l'initiative populaire de l'UDC.

Qu'on ne s'y trompe pas. En lançant son initiative, qui réserve à la seule AVS le rendement de ce pactole, l'UDC ne cherche qu'à couler la Fondation. Les démocrates du centre n'ont jamais accepté ce projet, issu selon eux d'un chantage exercé sur la Suisse par l'étranger. L'initiative est habile car elle joue sur la sensibilité de l'opinion publique pour tout ce qui touche à l'AVS et à son avenir. Pourtant, techniquement, elle n'assure pas l'équilibre financier de cette institution sociale. Par ailleurs, l'UDC n'a

eu cesse de préconiser une baisse des prestations de cette assurance.

Le jeu dangereux de l'USS

En menaçant de lâcher la Fondation si le Parlement n'adopte pas une révision de l'AVS plus sociale au titre de la retraite anticipée, l'Union syndicale joue un jeu dangereux. Elle risque de se retrouver aux côtés de l'UDC, adversaire d'une assurance sociale progressiste et ennemie jurée d'un geste significatif de solidarité. La 11^e révision de l'AVS, dans les termes acceptés par le Conseil national, n'est certes pas satisfaisante. Mais la mauvaise humeur justifiée de l'USS ne doit pas conduire à sacrifier la Fondation. La gauche ne ferait que donner le coup de pouce nécessaire à la victoire des isolationnistes, sans pour autant assurer l'avenir de l'AVS. La Fondation, parce qu'elle met en jeu notre capacité de solidarité, ne peut faire l'objet d'un tel marchandage. *jd*

Paquet fiscal

Côté recette, côté dépense

En ajoutant plus d'un milliard d'allégements fiscaux à celui que proposait le Conseil fédéral, le Conseil national a donné un exemple d'indécence politique. Mais la motivation de la majorité n'est pas seulement de satisfaire des clientèles diverses; elle est celle d'un amaigrissement de l'état selon une politique coordonnée entre l'UDC, moteur, et le parti radical, suiveur.

Le renoncement à 2,7 milliards de recettes doit être mis en regard du frein aux dépenses. Selon la disposition constitutionnelle transitoire (art.12), toujours en vigueur, et qui le restera jusqu'à ce qu'une disposition définitive la remplace (elle va venir en délibération), le déficit ne peut excéder le 2 % des recettes. Si cet objectif n'est pas atteint, interviennent des mesures de pilotage automatique du budget pour obtenir les réductions nécessaires.

Dans ce cas, le Parlement est partiellement dessaisi de sa liberté d'appréciation budgétaire. Quelle belle combinaison! recettes jetées par-dessus bord, puis devant le déficit qui en résulterait, restriction automatique, c'est-à-dire constitutionnelle, des dépenses. *ag*

Lire aussi l'article consacré à Zurich, en p. 4

Précision

L'article consacré aux maisons du peuple, dans *DP* 1485, ne mentionnait pas le nom de l'auteur et le titre du texte utilisé comme source.

Il s'agit de Pierre Jeanneret, «Aspects de la culture ouvrière en Suisse».

Avec toutes nos excuses à l'auteur. *réd.*

Journal politique

Que devient le journal tenu par un conseiller fédéral du 20^e siècle? La réponse est donnée au Forum politique de la Tour des prisons à Berne. En effet, ce centre de documentation abrite jusqu'au 26 octobre une exposition consacrée au journal de Markus Feldman (1897-1958), mort en fonction comme conseiller fédéral où il avait été élu le 13 décembre 1952.

Il a tenu son journal personnel depuis 1915, avec une interruption de 1919 à 1923 et l'a complété par des notes pendant les dernières années de sa vie. Le journal a été déposé aux Archives fédérales en 1959. L'exposition n'a pas été saluée avec enthousiasme par tout le monde car Markus Feldman, représentant de l'ancien parti des paysans, artisans et bourgeois (PAB), devenu l'actuelle UDC, avait un caractère entier. Un seul exemple: au Conseil fédéral il était souvent opposé à la conception de la neutralité de Max Petitpierre. C'est pourquoi ce dernier a rédigé un *Mémorandum* après avoir appris l'existence du journal de Feldman. Il voulait faire connaître son point de vue dans l'éventualité de sa publication.

En complément de l'exposition, des discussions sont organisées. C'est ainsi que Messieurs Gilles Petitpierre et Hans Feldman, fils des conseillers fédéraux, feront part de leurs expériences.

Impossible de mentionner tous les trésors de l'exposition qui nous congédient enfin de la guerre 39-45 et nous rapprochent d'aujourd'hui. Elle nous démontre aussi que dans un Conseil fédéral sans socialiste, les conflits n'étaient pas évités. Enfin, sa présentation «moderne» fait que dès l'entrée dans le bâtiment on est plongé dans le sujet car des extraits du journal sont, dans leur version originale et dans la traduction en français, affichés contre les murs.

Ajoutons que l'exposition marque le début de la publication du journal par la Société suisse d'histoire avec la collaboration du Fonds national de la recherche et des Archives fédérales. La Chancellerie fédérale a accepté la publication de ce journal dans son intégralité «à titre de collection de sources». Plus de 3000 noms de personnes sont cités et font l'objet d'un index. Une exposition et une publication exceptionnelles. *cfp*